

pas l'intervention. Ce serait empiéter en quelque sorte sur le droit qu'ont les partis ou les groupes de donner leur avis en période électorale. Mais tous les députés reconnaîtront sûrement que les publicités les plus partisans, les plus féroces et les plus partiales qui se publient en période électorale émanent de ce qu'on appelle les tiers. La Chambre a le devoir de ne pas suivre l'exemple américain, celui des groupes de toutes sortes qui dépensent des sommes énormes en période électorale pour exploiter une question unique, sans toujours respecter la vérité, l'équité ou l'honnêteté. Ils font simplement ressasser des sujets explosifs qui embrouillent les véritables questions politiques en jeu. Donc, je compte sur le directeur général des élections pour qu'il cherche à réglementer la publicité des tiers.

De même que les campagnes parallèles faites par le mouvement syndical viennent en soustraction des dépenses effectivement consenties par le NPD en période électorale, j'estime que lorsque des groupes extérieurs veulent faire de la publicité ou travailler pour un candidat ou un parti, leurs dépenses doivent être comprises dans le plafond du parti ou du candidat qu'ils appuient pendant la campagne.

En terminant, je dirai qu'il y aura plusieurs changements à apporter à la loi, et j'attends la prochaine série de modifications que la Chambre voudra bien étudier. Ce qui m'inquiète surtout, c'est que les contrevenants à la loi ne font pas l'objet de poursuites à l'heure actuelle. Si nous voulons que les partis politiques, les candidats et les agents officiels appuient sérieusement la loi, il faut qu'ils aient le sentiment que le gouvernement fédéral et le directeur général des élections sont prêts à poursuivre ceux qui violent de façon flagrante les dispositions de la loi.

● (1140)

De ce côté-là, monsieur le Président, il y a encore beaucoup à faire, mais ces amendements et ce projet de loi sont un pas dans la bonne voie et nous les appuierons.

**Le président suppléant (M. Corbin):** Avant de mettre la question aux voix, la présidence désire expliquer que lorsqu'elle a présenté la motion un peu plus tôt il était convenu que le projet de loi serait renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections. La présidence croit comprendre que les partis se sont entendus pour le renvoyer plutôt au comité plénier. Aussi, avec le consentement unanime de la Chambre, je mettrai donc la question aux voix dans cet esprit.

M. Pinard propose:

Que le projet de loi C-169, loi n° 3 tendant à modifier la loi électorale du Canada, soit maintenant lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé, par consentement unanime, au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et, du consentement unanime, étudié en comité plénier; rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

*Accords de Bretton Woods—Loi*

[Traduction]

**LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS (N° 2)**

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LE MONTANT DE LA SOUSCRIPTION DU CANADA AU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

**L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances))** propose: Que le projet de loi C-168, loi n° 2 modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods, soit maintenant lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé, par consentement unanime, au comité plénier.

—Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis a pour but de modifier les accords de Bretton Woods, afin d'augmenter la part versée par les pays membres au Fonds monétaire international. Avant de traiter de cette question en particulier, je voudrais dire un mot des circonstances qui ont nécessité cette augmentation.

Les députés se rappellent peut-être qu'après la Deuxième Guerre mondiale bien des gens se demandaient sérieusement si le système monétaire international était satisfaisant compte tenu du chaos créé d'une part par la dépression mondiale et, d'autre part, par les énormes perturbations occasionnées par la Seconde Guerre mondiale. Le Fonds monétaire international a été l'une des trois institutions créées après la guerre, afin de mettre un peu d'ordre et de souplesse dans les échanges commerciaux dont dépend la prospérité du monde. On lui a donné pour mandat de stabiliser le système monétaire et financier mondial. Les deux autres institutions furent la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, qui devait fournir un financement à long terme aux États membres qui en avaient besoin et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui visait à libéraliser davantage les échanges commerciaux.

Le système monétaire international avait pour objectif précis de stabiliser les taux de change et d'amener une plus grande collaboration monétaire entre les États membres. Dès sa création, immédiatement à la fin de la guerre, et jusque dans les années 70, ce fut là le rôle primordial du Fonds monétaire international et il a joué son rôle de façon remarquable.

Au milieu des années 70, cependant, la croissance des échanges commerciaux et l'avènement d'un grand nombre de nouveaux intervenants sur le marché mondial a nécessité la création d'un nouveau système monétaire international. Ainsi, certains pays ont abandonné les taux de change fixes pratiqués immédiatement après la guerre pour des taux de change flottants. Face à ce besoin croissant d'une plus grande souplesse chez les pays membres, le Fonds monétaire international a accepté de s'adapter aux taux de change flottants, comme le lui a recommandé son principal comité consultatif en matière de politique. Permettez-moi de faire remarquer que le président de ce comité auquel nous devons cet important changement était alors le ministre canadien des Finances, M. John Turner. Plus récemment, le Fonds monétaire international s'est appliqué à maintenir une stabilité financière dans les pays industrialisés et dans ceux en voie de développement.

Au cours de la dernière décennie, les scènes commerciale et monétaire internationales ont connu des changements importants. Je veux parler des répercussions des augmentations soudaines et, dans certains cas, dévastatrices du prix du pétrole. Au Canada et dans tous les pays industrialisés en général, nous